



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Examen

Question écrite n° 13171

Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention du M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les difficultés croissantes que rencontrent les enseignants de conduite lorsqu'ils présentent leurs candidats aux épreuves du permis de conduire B. En effet, il semblerait que les délais d'attente s'allongent de plus en plus, que l'organisation de l'examen soit de plus en plus difficile ; cela met en réelle difficulté les auto-écoles et les candidats. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer les délais et conditions de passage du permis de conduire dans l'intérêt des enseignants de conduite et des candidats eux-mêmes.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de l'effectif des inspecteurs du permis de conduire qui est fixé par la loi de finances, toutes dispositions sont prises par le service des examens pour une utilisation optimale des moyens dont il dispose. Il est notamment procédé chaque année à une organisation rigoureuse des congés d'été pour que soit maintenu pendant cette période sensible un niveau de service compatible avec les besoins normalement prévisibles des exploitants d'auto-écoles. A cet égard, en 1988, le pourcentage de présence n'a jamais été inférieur à 55 p 100. Par ailleurs, 32 000 examens supplémentaires rémunérés, effectués le samedi, ont été programmés. Des dispositions analogues ont d'ores et déjà été prévues et seront mises en place, si la nécessité s'en faisait sentir. Dans la mesure où la moitié des candidats obtient un résultat favorable dès la première présentation, les candidats ajournés ont eu la possibilité de se présenter près de trois fois chacun. Ce niveau de présentation peut être considéré comme suffisant. En effet, le fonctionnement du service public est d'autant plus efficace que le nombre de candidats valablement et effectivement préparés pour le permis de conduire est élevé ; un taux de réussite plus grand a pour conséquence de réduire les délais d'attente. Il appartient donc aux enseignants de la conduite de relayer les efforts déployés par le service public en s'attachant à dispenser une formation de qualité, avec l'objectif d'une modification en profondeur des comportements des usagers pour une amélioration durable de la sécurité routière. Quoiqu'il en soit, le Gouvernement est conscient des problèmes qui peuvent se poser, d'une manière générale, en matière d'effectifs d'inspecteurs du permis de conduire. Aussi, grâce à la mise en place de soixante-huit inspecteurs dont quarante-deux au 1er avril et vingt-six au 1er juillet 1989, la situation devrait s'améliorer sur l'ensemble du territoire et permettre au service des examens de fonctionner dans de meilleures conditions au bénéfice des candidats au permis de conduire.

Données clés

Auteur : [M. Gambier Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13171

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2306